

Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT N° 422-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 12 de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, AVIS est, par les présentes donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 8 mars 2022 à 19 h 00, un projet de règlement a été présenté et un avis de motion a été donné à l'égard du règlement n° 422-2022 ayant pour titre « **Règlement n° 422-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux** »;
2. L'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est imposée par la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;
3. Le projet de règlement a pour but d'ajouter les dispositions suivantes au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux en vigueur :
 - Interdire à tous les employés d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui leur est offert par un fournisseur de biens ou de services;
 - d'ajouter une liste des employés ne pouvant occuper certains postes ou fonctions dans les douze mois suivant la fin de son mandat accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil municipal de la municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;

Il est prévu que le conseil procède à l'adoption du règlement n° 422-2022 lors de la séance ordinaire du 5 avril 2022 à 19 h 00, à la salle du conseil.

Ce projet de règlement n° 422-2022 peut être consulté, avec rendez-vous, à l'hôtel de ville durant les heures de travail ainsi que sur le site Internet de la municipalité : www.ileauxnoix.com.

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce 17^e jour du mois de mars 2022.

Édith Létourneau

Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication et d'affichage

Je soussignée, Édith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, sur le site internet de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix le 17 mars 2022, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément à la Loi, au bureau de l'hôtel de ville et à l'église aux endroits réservés à cette fin, le 17 mars 2022.

Édith Létourneau

Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière